MESSAGE DE MME ANNAÏCK SERRAND À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Chères Urbésiennes,

Chers Urbésiens,

Rien ne me prédestinait à venir un jour vivre en Alsace. Une mutation professionnelle proposée à mon époux à MULHOUSE nous a conduit par hasard à URBES.

Nous avons eu un très bon accueil et nous nous sommes intégrés sans difficulté.

En 2014, monsieur le Maire Claude EHLINGER m'a sollicité pour intégrer la liste qu'il constituait dans un premier temps puis m'a proposé un poste d'adjointe. J'ai accepté ce rôle car à l'époque je n'avais pas d'activité professionnelle et disposais donc de temps.

Les évènements se sont précipités. Un mois après les élections, je retrouvais un emploi à MULHOUSE comme responsable d'équipe d'une bijouterie dont l'ouverture était imminente rue du Sauvage. Les trajets domicile-travail et la charge de travail qui m'étaient imposés ne me permettaient pas d'être tout le temps présente sur les évènements, cérémonies et journées de travail en particulier les samedis voire certains dimanches. Je tiens d'ailleurs à cette occasion à remercier toutes celles et tous ceux qui ont compensé mes absences.

Des évènements difficiles survenus dans ma vie et un challenge professionnel nouveau m'ayant été proposé, j'ai accepté une nouvelle mission professionnelle dans l'agglomération de STRASBOURG. Ne résidant plus dans le département du Haut-Rhin, ma démission du conseil municipal d'URBES était obligatoire vis-à-vis de la législation électorale en vigueur. Je m'y suis donc résolue.

Vous avez su m'accorder votre confiance, je vous en remercie. Notre commune est belle et il y fait bon vivre. Monsieur le Maire et le conseil municipal œuvrent pour la rendre plus agréable encore dans le bien vivre ensemble.

Même si je ne réside plus à URBES, c'est avec plaisir que je reviens fort de mes souvenirs et surtout des amis.

Très cordialement.

Annaïck SERRAND

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

La mairie ainsi que l'Agence Postale Communale sont ouvertes au public aux horaires indiqués ci-dessous :

Le lundi de 10h00 à 11h30 et de 13h30 à 19h00

Le mardi de 10h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Le mercredi de 10h00 à 11h30 - fermé l'après-midi

Le jeudi de 10h00 à 11h30 et de 13h30 à 19h00

Le vendredi de 10h00 à 11h30 - fermé l'après-midi

Directeur de la publication: Claude EHLINGER-Maire * Conception : Marie NUSSBAUM-Adjointe
Imprimé par la Mairie * Juillet 2016
Crédits photos : Mairie d'Urbès.

Commune d'Urbès

L'APPARITEUR

FEUILLE D'INFORMATION N°40

JUILLET 2016

SOMMAIRE :

- Le Billet du Maire
- Les budgets
- Les séances du Conseil Municipal
- Repas de Noël des ainés
- Cérémonie des vœux
- Atelier de Pâques
- Cérémonie des déportés
- Haut-Rhin
- Cérémonie du 8 mai
- Divers et informations

Site internet de la commune :

www.urbes-alsace.fr

Le Billet du Maire

Chères Urbésiennes,

Chers Urbésiens,

Comme chaque année, nous avons voté au printemps nos trois budgets qui règlent la vie de notre commune. Et une fois de plus, l'Etat nous a ponctionnés près de 11.000 **€** sur notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre de la participation à l'effort de redressement de notre Pays. Faut-il rappeler que cette ponction se cumule avec celles de 2014 et 2015. Ainsi, notre DGF est passée de **68.229 €** en 2013 à **40.058 €** en 2016, soit une perte de **28.171 €**. Et conséquence inévitable, nous n'avons plus la capacité d'investir et donc de soutenir les entreprises locales.

Lors du dernier Congrès des maires qui s'est récemment tenu à Paris fin mai-début Juillet, l'Association des maires de France, toutes tendances politiques confondues (ce qui fait la noblesse de notre association) a réussi à faire plier le Président de la République, François HOLLANDE, qui a été présent devant nous. Il nous a notamment confirmé la diminution de la moitié de la baisse des dotations prévue pour 2017. Concernant le soutien à l'investissement local, le fond est reconduit et même abondé pour passer d'un milliard à 1,2 milliards dont 400 millions d'euros pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Nous avons donc obtenu près de 600 millions, ce qui est une mesure importante pour le département du Haut-Rhin. Les trois jours que j'ai passés à Paris en valaient donc le déplacement.

Dans son intervention devant des milliers de maires, le Président HOLLANDE a également réaffirmé que « *le maire reste une référence d'autorité et d'humanité et c'est précieux dans les circonstances que nous connaissons. La commune a un rôle irremplaçable de solidarité et de proximité. C'est pourquoi j'estime que l'identité communale est la matrice de notre identité nationale* ». Nous voilà donc aussi rassurés sur le maintien des communes !

Comme vous le savez, notre pays est toujours placé en état d'urgence pour faire face au terrorisme qui nous menace. Le maire, en tant que représentant de l'Etat, se doit donc de faire respecter la loi sur son territoire. Le préfet peut également prendre des arrêtés dans ce sens. Des contraintes de sécurité sont indispensables jusque dans nos petites communes. Je prendrai donc mes responsabilités, toutes mes responsabilités mais rien que mes responsabilités.

Malgré cette fin de printemps morose, osons espérer que l'été sera des plus agréables afin de pouvoir en profiter pleinement et surtout nous ressourcer.

Bonne lecture et reposantes vacances à toutes et à tous.

Très cordialement.

Votre Maire,

Claude EHLINGER

BUDGET PRINCIPAL

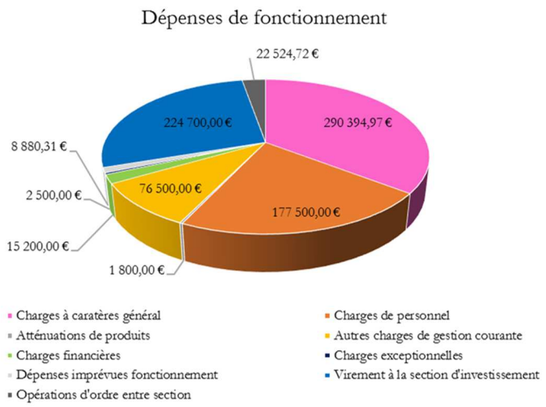

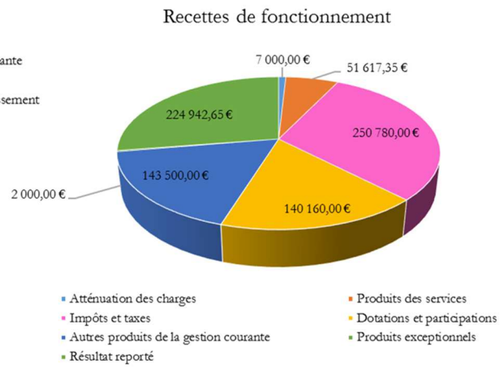

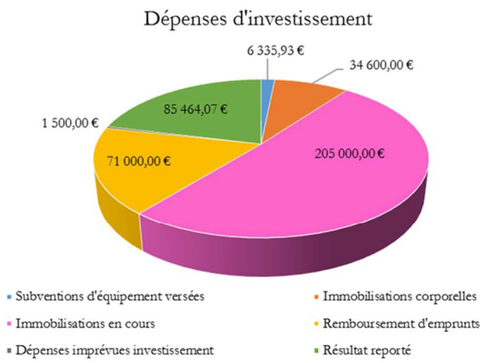

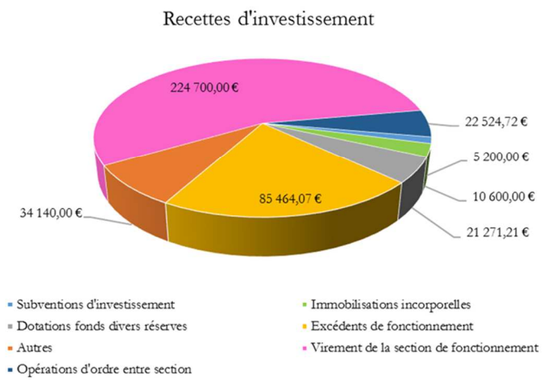

DIVERS ET INFORMATIONS

INAUGURATION DU SENTIER DE MÉMOIRE

Le dimanche 11 septembre prochain, aura lieu l'inauguration du sentier d'interprétation du tunnel en présence de très nombreuses personnalités. Après plusieurs mois d'étude, ce projet retrace l'historique du patrimoine ferroviaire mais aussi celui d'un passé beaucoup plus douloureux. Cette mise en valeur du site a pu être réalisée grâce à la Communauté de Communes de Saint-Amarin qui en est le porteur de projet. Cette conception a été réalisée par le bureau d'étude Au Fil du Temps et largement financé par les aides publiques. La population est chaleureusement invitée à cette inauguration qui aura lieu au tunnel à 10h30.

REPAS D'ÉTÉ DES SÉNIORS

Suite aux conditions météorologiques éprouvantes de l'année dernière, nous avons décidé de maintenir la sortie d'été des séniors au mois de septembre.

Elle aura lieu le samedi 3 septembre 2016 au Gustiberg.

Malgré un printemps qui jusqu'à présent n'est pas des plus beaux, nous espérons avoir de belles journées d'été et préférons ne pas prendre le risque d'avoir à nouveau des températures très élevées dans la salle du restaurant, nous obligeant à annuler une nouvelle fois ce repas traditionnel.

MAISON FORESTIÈRE

Comme nous vous l'avions annoncé dans l'appariteur n° 39, nous avons mis la maison forestière en vente. Nous avons confié la **vente non exclusive** à l'agence commerciale BSK Immobilier. L'ensemble des informations concernant le bien en vente est disponible en mairie sur simple demande.

DON DU SANG

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Donner son sang,
c'est offrir la vie.

www.dondusang.net

L'Etablissement Français du Sang organise sa prochaine collecte de sang à Mollau, le lundi 18 juillet 2016 de 16h à 19h30 et se déroulera à l'étang de pêche, à la sortie du village.
Soyez nombreux à tendre votre bras.

CÉRÉMONIE DES DÉPORTÉS

Malgré une météo exécrable, la cérémonie au tunnel d'Urbès a rassemblé, fin avril, une centaine de personnes pour rendre hommage aux Déportés de la Seconde Guerre Mondiale, en présence des élus et d'une délégation allemande venant de Sindelfingen, siège de l'usine Mercedes -Benz.

HAUT-RHIN PROPRE

L'opération Haut-Rhin propre a eu lieu à Urbès, le 7 mai 2016 par une splendide journée. Nos habituels bénévoles étaient présents ainsi qu'une quinzaine d'enfants et d'adolescents du village. Plusieurs centaines de kilos de déchets ont été ramassés sur le territoire de la commune. Merci à l'ensemble des bénévoles et plus particulièrement aux jeunes pour leur aide fortement appréciée !

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016

Le 8 mai dernier nous avons commémoré le 71ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et donc de la capitulation de l'Allemagne nazie face aux armées alliées.
Les enfants de la commune « Morts pour la France » ont été cités et une gerbe a été déposée pour leur rendre hommage devant le Monument aux Morts.
Urbès accueillera bientôt un sentier d'interprétation et de la Mémoire, allant du centre du village jusqu'au Tunnel (à découvrir en détail dans le prochain « Appariteur »).

BUDGET FORÊT

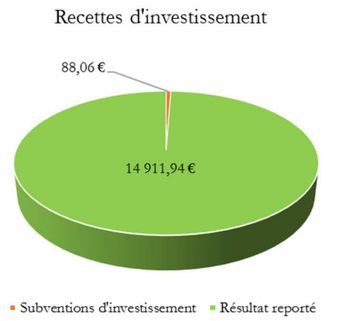

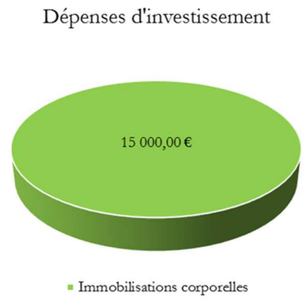

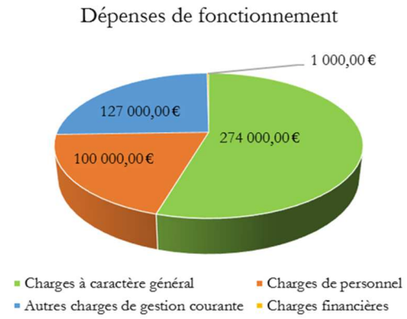

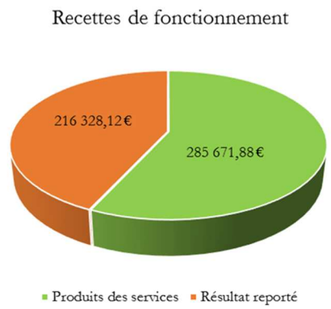

CUMUL DES TROIS BUDGETS

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	450 400,00 €	450 400,00 €
FONCTIONNEMENT	1 504 000,00 €	1 504 000,00 €
TOTAUX	**1 954 400,00 €**	**1 954 400,00 €**

Budget Camping

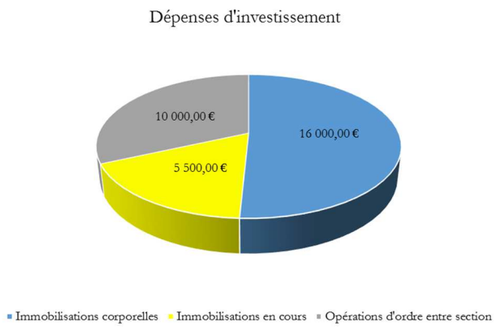

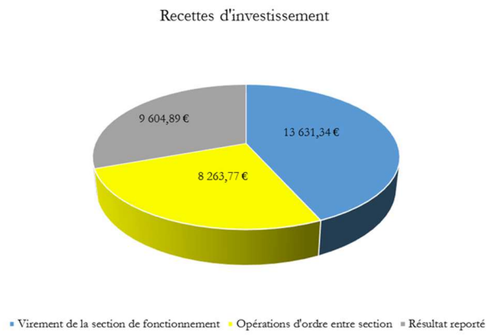

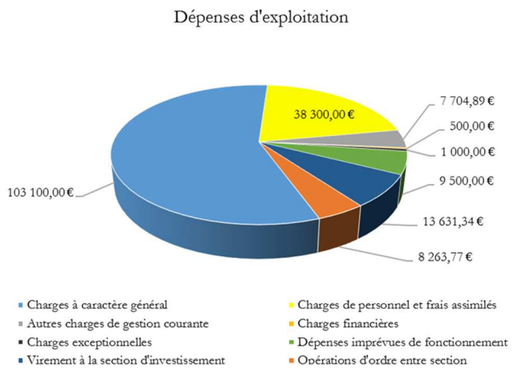

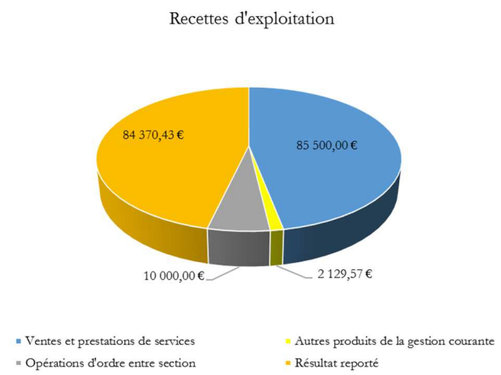

TAXES 2016

	Base d'imposition	Taux appliqué en 2015	Variation de taux	Taux appliqué par décision du conseil municipal en 2016	Produit voté
Taxe d'habitation	519 200,00 €	10,65%	0%	10,65%	55 295,00 €
Taxe foncière propriétés bâties	357 300,00 €	15,54%	0%	15,54%	55 524,00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	32 700,00 €	107,69%	0%	107,69%	35 215,00 €
TOTAUX	**909 200,00 €**				**146 034,00 €**

Pour 2016, aucune augmentation n'a été appliquée par le Conseil Municipal sur les taux d'imposition conformément à nos engagements.

Cérémonie des vœux - Janvier 2016

Un peu plus d'une centaine de personnes se sont rassemblées dans la salle des fêtes d'Urbès afin d'assister à la cérémonie des vœux le 9 janvier. Cette cérémonie a été l'occasion de remettre les distinctions aux donneurs de sang de la commune.

Animation de Pâques pour les jeunes du village

Plus d'une vingtaine d'enfants ont participé, au mois de mars, à l'animation que nous leur avons organisé avec Marie-Paule et Mimi, aidés des bénévoles et conseillères municipales, pour fêter Pâques.

Les filles n'ont pas fait que préparer les gaufres… Il y a eu quelques moustaches de chocolat !

L'après-midi était animé, ambiance assurée !

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble de l'équipe. Cathy, Michèle, Rébecca, Huguette, Sylvie, Marie-Paule et Mimi, sans vous rien ne serait possible, alors encore merci !

Repas de noël des séniors 2015

Le repas de Noël des séniors a eu lieu le 19 décembre 2015 à la salle des fêtes d'Urbès et a rassemblé près de 120 personnes dans une ambiance chaleureuse. Avant le repas, la messe a été célébrée par M. l'abbé Jean-Marie UHLEN accompagné de notre musique municipale qui nous a tenue compagnie tout au long de la journée.

Le repas qui, cette année encore a été unanimement apprécié, a été préparé par Christiane et Philippe SIFFERLEN auxquels nous renouvelons nos remerciements pour nous avoir servi des mets si délicieux.

Le Père Noël n'a malheureusement pas trouvé le chemin de la salle des fêtes mais vu le contexte économique actuel, la suppression du cadeau a été bien accueilli. Chaque invité a tout de même trouvé dans son assiette un présent confectionné par Marie-Paule et Félix MURA. Nous les remercions pour leur créativité et le temps qu'ils nous accordent tout au long de l'année.

Au courant de l'après-midi, nous avons pu apprécier les accords de la musique et chanter les traditionnels chants de Noël.

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 9 novembre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte rendu du conseil municipal du 31 août 2015,
- prend connaissance de la demande de subvention pour 2015 de l'association « Delta Revie » mais ne souhaite pas donner suite,
- décide d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin et autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion,
- approuve la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin,
- accepte le devis de la SARL KRAFT concernant le contrat d'entretien annuel des bâtiments communaux (ancienne Mairie, salle des fêtes, écoles et nouvelle mairie) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat,
- soutient la demande de l'Association des Maires de France qui, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, a déposé une motion de soutien sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier,
- approuve les décisions modificatives au budget principal,
- autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2016 pour les budgets principal, forêt et camping suivant les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vote les tarifs 2016 pour le camping ainsi que pour l'ensemble des prestations diverses et locations proposées,
- fixe la date de la fête de Noël des séniors pour 2015 et décide de ne plus remettre de cadeau aux invités et aux personnes n'assistant pas au repas dans un but d'économies mais également pour éviter d'éventuelles critiques quant aux choix des cadeaux. Seules les personnes malades ou hospitalisées se verront remettre un cadeau,
- divers remerciements et informations ne nécessitant pas de délibération sont portés à la connaissance des conseillers.

Séance du 30 novembre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de mettre en place, pour le personnel pouvant en bénéficier, une indemnité dégressive à compter du 1er mai 2015, en compensation de l'indemnité exceptionnelle créée en 1998, pour compenser la perte de revenus subie par les fonctionnaires dont la nomination ou le recrutement dans la fonction publique est intervenue avant le 1er janvier 1998, du fait du transfert de la cotisation maladie sur la contribution sociale généralisée.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte rendu du conseil municipal du 9 novembre et du 30 novembre 2015,
- prend connaissance du programme de travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux 2016 proposés par l'ONF ainsi que l'état d'assiette des coupes 2017 et décide de les approuver et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions,
- décide de souscrire au contrat fourrière SPA remplaçant celui arrivé à échéance pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 et autorise M. le Maire à signer ledit contrat,
- prend connaissance de l'estimation faite par les Services des Domaines pour la maison forestière et décide de mettre le bien en vente à un prix de 180 000 €. M. le Maire est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires pour la mise en vente du bien auprès des particuliers et professionnels,
- décide d'établir une convention annuelle avec M. Thierry LUTRINGER pour la reprise de l'exploitation du snack de M. Christian JEANNEY, reconductible chaque année si les conditions d'exploitations prévues sont respectées,
- décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention de l'APALIB/APAMAD et de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin,
- prend connaissance de la candidature présentée par Julien CHIERICATO d'Urbès concernant la construction du bûcher 2016 et décide, considérant que la liste des candidats fournie laisse apparaître qu'une seule personne est majeure et que les autres sont issus de villages avoisinants ou mineures et que l'expérience de l'année passée, avec les mêmes candidats, s'est soldée par un abandon alors que le bois était coupé, et après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (Thierry HAMICH et Jean-Jacques WEBER) ne souhaite pas donner suite à cette demande,
- adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF,
- prend connaissance des dates des réunions publiques sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal animées par la Communauté de Communes et décide de porter des modifications au futur zonage du PLUI en fonction des demandes de permis de construire en cours,
- prend lecture du courrier de Mme Allison UBEDA reçu en Mairie le 19 janvier dernier l'informant de sa cessation d'activité et de la résiliation du bail commercial en date du 1er novembre 2015 pour le commerce situé au 22 grand rue à Urbès. Une réponse a été adressée à Madame Allison UBEDA en date du 29 janvier 2016 en précisant toutefois qu'il était difficile au Maire de répondre au courrier en question soi-disant adressé le 1er novembre, puisqu'il n'a jamais été réceptionné en Mairie, et que par conséquent, la résiliation du bail ne sera pas rétroactive avec effet au 1er novembre 2015 comme le souhaite Madame UBEDA. Le loyer du commerce restera dû jusqu'à la fin décembre 2015,
- décide, après avoir reçu les explications et suivi la démonstration de l'entreprise LEDEX, le remplacement de l'éclairage public actuel (ampoule mercure ou sodium) par la nouvelle technologie d'ampoules à led liquide,
- autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2016 pour les trois budgets communaux,
- divers remerciements et informations ne nécessitant pas de délibération sont portés à la connaissance des conseillers.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 11 févier 2016,
- adopte les comptes administratifs 2015 pour les budgets principal, forêt et camping,
- approuve les comptes de gestion 2015 pour les trois mêmes budgets,
- vote les taux d'imposition pour l'année 2016,
- décide de l'affectation des résultats 2015 pour les trois budgets,
- vote les budgets principal, forêt et camping pour l'année 2016,
- prend connaissance de la liste des travaux d'investissement* proposée par M. le Maire et décide d'inscrire ces travaux au budget primitif 2016 et d'autoriser M. le Maire à effectuer les consultations et demander les subventions correspondantes auprès des divers organismes,
- décide, suite à l'audit réalisé dans le cadre de l'élaboration du Document Unique, de poursuivre la démarche globale de prévention des risques professionnels en mettant en œuvre le plan d'actions proposé et d'y allouer le budget nécessaire,
- prend acte que Mme Marie NUSSBAUM devient 2ème adjointe au Maire et déléguée communautaire suite à la démission de Mme Annaïck SERRAND,
- dans le cadre de la négociation d'un accord de libre échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, adopte une motion contre le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement et décide de déclarer la Commune d'URBES en Zone hors TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership),
- approuve les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ainsi que l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- décide d'attribuer une subvention de 60 € à l'association Accor 68,
- décide de renouveler pour l'année 2016 l'adhésion à l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation pour la somme de 100 €,
- accepte que les fonds restants au crédit du compte d'une ancienne association sportive d'Urbès et n'étant plus utilisés, soit versés sur le compte de l'OMSC.

* Parmi les travaux d'investissement, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, l'amélioration de l'éclairage public du village. Cette opération consiste à remplacer l'ensemble des ampoules traditionnelles par des ampoules à led liquide, produit de fabrication française et validé par le Ministère de l'Ecologie. Ce projet d'un montant prévisionnel de 45 000 € sera largement subventionné et nous permettra de réaliser une économie non négligeable sur nos factures d'énergie et sera rentabilisé sur une période d'environ 5 ans. Le projet vous sera détaillé dans un prochain numéro de l'appariteur.